

Genève, le 1^{er} juin 2016**Le Conseil d'Etat**

2717-2016

Monsieur Alain Berset
Conseiller fédéral
Département fédéral de l'intérieur (DFI)
Palais fédéral
3003 Berne

Concerne : révision partielle de la loi fédérale (LIDE) et de l'ordonnance (OIDE) sur le numéro d'identification des entreprises: ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons à votre courrier du 26 février 2016 et vous remercions d'avoir bien voulu nous consulter sur cette adaptation de la LIDE et de l'OIDE, qui doit permettre à la Suisse de participer au système mondial d'identification des acteurs des marchés financiers.

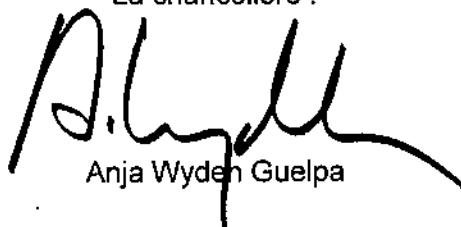
Nous sommes tout à fait favorables à votre proposition d'utiliser l'infrastructure existante de l'IDE (numéro d'identification des entités juridiques en Suisse) pour mettre en place et exploiter le nouvel identifiant mondial (Legal Entity Identifier LEI).

En effet, le système IDE géré depuis quelques années par l'Office fédéral de la statistique (OFS) répond au même besoin d'identification univoque et permet, sans grand investissement informatique, l'introduction du LEI en Suisse. Les cotisations versées par les entités demandant un LEI couvriront les quelques coûts supplémentaires engendrés par le nouvel identifiant.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

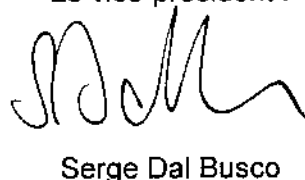
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le vice-président :



Serge Dal Busco